

Règlement Coupe du Centre-Val de Loire Eau Libre 2022



La Ligue du Centre-Val de Loire propose pour la saison 2022 un circuit Eau libre composé de huit étapes. Ce circuit a pour vocation de dynamiser la pratique de l'Eau libre en région Centre-Val de Loire, de renforcer les relations entre la ligue, les comités départementaux et les collectivités territoriales et de mettre en valeur notre territoire.

L'objectif est de s'adresser à une large population (nageurs en formation, compétiteurs) en favorisant l'accès au grand public sur TOUTES les épreuves avec un règlement « souple » (autorisation des combinaisons, voire de palmes) et de s'implanter dans des lieux attractifs et adaptés à notre discipline.

Le calendrier :

DATE	LIEU	ORGANISATEUR	DISTANCE CHPT REGIONAL	DISTANCES AUTRES
Samedi 2/Dimanche 3 juillet	VILLIERS	USV	10000	200 - 500 – 2500 – 5000 – 10000 – 1500 CLM
Samedi 9 juillet	CHATEAUROUX	CD 36	-	500 – 1500 - 2500
Dimanche 28 août	MONTRICHARD	MASQ	1500 Maîtres	500 – 1500 - 3000
Dimanche 4 septembre	CHAILLAC	CD 36	1500	500 - 1500 - 2500
Samedi 10 septembre	VERETZ	CD 37	2500	500 – 1000 – 2500 – 5000 - 10000
Dimanche 11 septembre	ORLEANS	ECO	-	500 – 1500 – 3000 5000 (avec sortie d'eau)
Dimanche 18 septembre	ETANG DES BOIS	CD 45	3000	500 – 1500 - 3000

L'organisation des différentes étapes est déléguée aux comités départementaux ou clubs.

ATTENTION : La température de l'eau sera relevée dès la mise en place de la compétition. Celle-ci déterminera l'autorisation de maintenir la compétition :

- annulée si moins de 14°C,
- port obligatoire d'une combinaison néoprène si température entre 14°C et 16°C,
- port autorisé d'une combinaison néoprène entre 16 et 18°C,
- combinaison néoprène interdite au-dessus de 18°C.

L'organisateur devra impérativement prévenir les engagés au plus tard la veille de l'épreuve si la température est inférieure à 16°.

Les nageurs Grand public sont autorisés à porter une combinaison thermique.

Pass' Compétition :

Une épreuve du Pass' Compétition (500 m) sera proposée sur chaque étape du circuit.

Les organisateurs locaux veilleront à respecter le cahier des charges de cette épreuve.

Engagements :

Les engagements doivent se faire via la plateforme FFN Eau Libre et **TOUS** les participants doivent être licenciés.

Répartition des rôles entre la Ligue CVL et les organisateurs locaux :

La ligue CVL prend en charge :

- La création des supports de communication et la diffusion à son réseau
- Les récompenses pour les épreuves « championnat régional »
- Les récompenses pour le classement des trois premiers club (remis lors de l'assemblée générale)
- Une aide humaine à l'organisation des manifestations
- La désignation d'un délégué et d'un officiel A pour chaque étape

L'organisateur local prend en charge :

- La création d'un visuel (à transmettre à la Ligue avant fin avril)
- La réservation du site et les demandes d'autorisation
- L'Autorisation sanitaire d'organisation
- L'installation du site
- La réalisation et l'installation du parcours
- Le dispositif de sécurité et le poste de secours
- Le recrutement des bénévoles
- La gestion informatique de la compétition et la diffusion des classements
- Les ravitaillements
- Déclarer la compétition sur la plateforme <https://www.ffneaulibre.fr/>
- La mise en place d'un jury conforme (**formation officiel A date à officialiser**)
- la mise en place d'une aide matérielle peut être demandée au comité du Cher ou du Loir et Cher

Les récompenses championnat régional :

Pour chaque épreuve « Championnat régional », seront récompensés les trois premiers en dames et messieurs selon cinq catégories : Jeunes (13 ans et moins), Juniors 1 (14 à 15 ans), Juniors 2/Seniors (16 ans à 24 ans), maîtres 1 (25 à 44 ans) et Maîtres 2 (45 ans et +). Il n'est pas prévu de classement ou de récompenses Toutes catégories.

Pour le championnat régional maîtres (1500m), sera récompensé le premier de chaque catégorie maîtres (idem natation course de cinq ans en cinq ans).

Les podiums et récompenses pour les épreuves non labellisées « Championnat régional » sont laissés à l'initiative des organisateurs locaux.

Le classement des clubs :

Il sera fait par la Ligue selon le classement TOUTES CATEGORIES sur TOUTES les épreuves du circuit Coupe du Centre et Coupe de France (hors Pass Compet) conformément au règlement fédéral (annuel règlement eau libre 2022).

Un bonus de 50 points sera accordé au club pour chaque Pass' Compétition validé lors des étapes du circuit.

Les trois meilleurs clubs seront récompensés lors de l'assemblée générale de la Ligue de Natation Centre-Val de Loire.

Le classement des nageurs de la Coupe du Centre:

Pour les récompenses individuelles, le même tableau sera pris en compte pour définir le classement régional par catégorie (uniquement sur les étapes de la coupe du Centre).

Le premier de chaque catégorie sera récompensé par un trophée.